



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 janvier 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 juillet à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Nathalie DULIZE. Sylvie DUBOIS, Jacqueline LA ROSA, Françoise LEVERGE, Sylvie PELTA,

Messieurs : Lionel BOLAND, Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX, Dominique DAVARD, François GRAND, Pascal JACQUES, Olivier KERBART, Stéphane MOREAU, Jean-Louis RAT, Damien VOLTOLINI.

Secrétaire de séance : Dominique DAVARD

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux a été adopté au début de la séance. Lecture des délibérations y afférentes a été faite. Les Conseillers Municipaux ont signé le registre des procès-verbaux.

En début de séance, le Maire lit et remet un exemplaire de la Charte des nouveaux élus aux 6 membres concernés du Conseil Municipal.

L'ordre du jour est suivi suivant l'ordre de la convocation :

1) Les commissions internes et externes :

Suite aux dernières élections partielles de décembre 2022 qui ont permis de compléter le conseil municipal au nombre requis de quinze conseillers, il est nécessaire de revoir la constitution des différentes commissions internes et externes du conseil :

1) Les Commissions Internes Permanentes

Président de toutes les Commissions : le Maire

PRINCIPE TRANSVERSE A L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS : TOUTES LES DECISIONS SE PRENNENT SOUS L'ANGLE DEVELOPPEMENT DURABLE, RESPECT ENVIRONNEMENT, DIMINUTION EMPREINTE CARBONE.

Commissions	Responsable	Membres
Voirie – Eau – Assainissement- Déchetterie	Stéphane MOREAU	Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX Sylvie PELTA, Françoise LE VERGE
Education – Vie Scolaire	Nathalie DULIZE	Jacqueline LA ROSA,
Bâtiments Communaux – Patrimoine- Cimetière	Alex BOUTELET	Dominique DAVARD, Sylvie DUBOIS , Pascal JACQUES
Associations- Vie de la Commune – Oeuvres Sociales	Jean-Louis RAT	Sylvie DUBOIS, Alex BOUTELET, Lionel BOLAND
Urbanisme	Dominique DAVARD	Stéphane BRUNEAUX, Stéphane MOREAU, Sylvie PELTA, Pascal JACQUES
Finances	Olivier KERBART	Nathalie DULIZE, Dominique DAVARD, François GRAND, Sylvie DUBOIS, Françoise LE VERGE, Lionel BOLAND
Appel d'Offres	François GRAND	Olivier KERBART, Jean -Louis RAT, Lionel BOLAND, Stéphane MOREAU

Ressources Humaines : Damien VOLTOLINI N+1 des Agents, délégation François GRAND pour Agents Techniques

Communication : Damien VOLTOLINI, supports informatiques par François GRAND

Les Commissions Externes

Commissions	Titulaire	Suppléant(e)
Syndicat SIVU-CIGALE	Olivier KERBART, Nathalie DULIZE	Jacqueline LA ROSA
Syndicat Gymnase Collège St André	Stéphane BRUNEAUX	Dominique DAVARD
SIEGE 27	Damien VOLTOLINI	Olivier KERBART
Correspondant Tempête	Sylvie DUBOIS	} Stéphane MOREAU
Correspondant Défense	Jean-Louis RAT	
Correspondant Incendie et Secours	Jean-Louis RAT	

Les Commissions Obligatoires

Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires : Jean-Louis RAT, Michel BOURGY, Didier DEMUYNCK, Lionel BOLAND, Murielle GRAND, Catherine LOUVET

Commission de Révision des Listes Electorales :

Représentant Conseil Municipal : Sylvie DUBOIS

Représentant Administration : Joel JOUAN

Représentant Tribunal Judiciaire : Robert DEMUYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 1° SEMESTRE 2023 EPN

Titulaire : Damien VOLTOLINI

Suppléant : Olivier KERBART

Mardi 7 février 2023

Mardi 4 avril 2023

Mardi 27 juin 2023

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

1° COMMISSION	2° COMMISSION	3° COMMISSION	4° COMMISSION	5° COMMISSION
Attractivité économique Tourisme Enseignement supérieur & recherche Développement des usages numériques Aménagement du territoire Climat- Energie- Mobilité Durabilité Santé	Eau et assainissement Grand Cycle de l'Eau Biodiversité	Equilibre territorial et social de l'habitat Politique de la ville CISPD Cohésion sociale Emploi Petite enfance Accueil des gens du voyage Fourrière animale	Voirie Stationnement Gestion des déchets Propreté	Finances Grands équipements
REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNE, SUPPLEANT				
FRANCOIS GRAND	DAMIEN VOLTOLINI	Sylvie DUBOIS, suppléant Olivier KERBART	Stéphane MOREAU	OLIVIER KERBART
CALENDRIER 1° SEMESTRE 2023 (EPN Rue Voltaire, à 18H00)				
Mardi 17 janvier Mardi 14 mars Mardi 6 juin	Mercredi 15 mars Mercredi 7 juin	Jeudi 9 mars Jeudi 1 ^{er} juin	Mercredi 8 mars Mercredi 31 mai	Jeudi 19 janvier Jeudi 16 mars Jeudi 8 juin

2) Remplacement d'un agent technique/ espaces verts :

Suite au départ de Mr Jessy Péchon qui a souhaité aller vers autre projet professionnel, il est proposé de le remplacer par un adjoint Technique de catégorie C, avec l'échelle indiciaire C1.

Après lecture et commentaires de la fiche de poste, le Maire propose d'ouvrir le poste correspondant à cet emploi et à solliciter le centre de gestion pour le recrutement d'un nouvel agent.

Vote : 100 % des élus présents (soit 15 voix) votent pour cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

3) Reversement de la taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération :

La délibération du 22/07/2022 autorisait le reversement à l'agglomération de la taxe d'aménagement perçue par la commune pour la zone artisanale communautaire.

Suite à une modification de la loi sur ce sujet, il n'est plus obligatoire d'effectuer ce reversement. Cette modification concerne l'année 2022 et les années suivantes. De ce fait la délibération du 22/07/2022 doit être annulée.

Suite à la mise au vote, le conseil, à l'unanimité, accepte d'annuler cette ancienne délibération.

4. Proposition d'avenant au contrat qui nous lie à l'entreprise de restauration scolaire :

Le prestataire sollicite la commune pour une augmentation du prix du repas de 6.11%

Un bref historique est rappelé concernant les prestataires ayant fourni la commune pendant les dix dernières années et le prix du repas appliqué pour la cantine scolaire :

- Les repas ont été facturés aux **familles 4.10€ depuis septembre 2012**, jusqu'en juin 2022
- La société a précédemment sollicité la commune pour une augmentation de 7.28% à compter de juin 2022, appliqué aux familles en septembre 2022 ; cette demande a été acceptée, fixant le prix du repas à 4.40 €.

Rappelons que le repas proposé actuellement est de type « 5 composantes » (entrée, plat, garniture, laitage, fruit ou dessert).

Notre collègue, gestionnaire de la cantine, a organisé une enquête auprès des parents avec le choix suivant :

Proposition 1 : garder le même prix de repas à condition de supprimer une composante du repas, soit l'entrée ou un dessert (suggestion du prestataire)

Proposition 2 : accepter l'augmentation de 27centimes, par repas, afin de conserver la même formule de repas actuel.

Le sondage vers les 64 familles concernées a donné les résultats suivants :

14 réponses pour accepter l'augmentation et garder le même repas,

16 réponses pour enlever une composante du repas et maintenir le prix actuel ,

Seulement 30 familles ont répondu...

Le sujet a été largement débattu et a conclu à **une majorité de voix du conseil pour maintenir le repas actuel et accepter l'augmentation de 27centimes au prix du repas payé par les familles**. Il est entendu que la mairie garde à sa charge les augmentations non négligeables des charges portées par ce service (énergies, salaires des

personnels, frais d'entretien...). Par ailleurs, il a été convenu une nouvelle étude marché à la fin du contrat nous liant au prestataire actuel.

Résultat du vote : 14 voix pour et une voix contre.

5. Organisation de la cérémonie des Vœux

La cérémonie des vœux est prévue le vendredi 13 janvier 2023, à 18h30, à la maison des associations. le programme de la soirée sera le suivant :

- Discours du Maire
- Des ateliers d'information seront répartis dans la salle : les administrés pourront circuler de l'un à l'autre , afin d'échanger et de discuter avec les élus sur quatre thèmes principaux, tels que :
 - Les finances - les futures installations sportives – l'école, la restauration scolaire
 - les économies d'énergies ou tout autre sujet d'intérêt collectif.

Le verre de l'amitié sera servi avec quelques gourmandises . Pour cela des commerces sont sollicités pour des devis concernant la fourniture des denrées (OC' Prey et Carrefour Market).

6) Questions diverses

6.1 Déclaration de catastrophe naturelle.

Trois voisins de la rue des Champs Fleuris ont signalé des fissures sur leur habitation. La préfecture informée nous précise que pour déposer un dossier demandant l'état de catastrophe naturelle, il faut au préalable enquêter auprès des habitants de l'ensemble du village. Ces dérangements peuvent être dus au retrait puis au gonflement des argiles suite à une forte humidité succédant à une période de sécheresse. Le sol de notre commune est constitué majoritairement d'argiles. Dans l'hypothèse où l'état de catastrophe naturelle serait décrété, les administrés concernés pourraient obtenir un meilleur remboursement des travaux de réparation.

Le conseil suggère d'afficher cette information sur les cidex et sur le panneau pocket : si d'autres cas se présentent, les personnes pourront se signaler en mairie.

6.2 Miroirs en sortie de propriété :

Il est rappelé que les miroirs posés pour aider à la visibilité en sortie de propriété sont à la charge de celui qui les a installés. Si la mairie a autorisé leur implantation sur le domaine public elle en devient responsable ! A ce jour, la commune ne s'engage plus pour installer ce dispositif (base décision EPN du 17 mars 2021).

6.3 Projet d'installations sportives en cours d'étude :

Un point a été fait sur le projet de création d'un site d'installations sportives, proche du centre bourg et proche de l'école. Les bornages du terrain acquis par la commune est en cours et le dossier de subventions est bien abouti: Cette opération s'oriente vers une issue très favorable du point de vue

financier et très enrichissante pour notre structure. Les administrés de tous âges pourront bénéficier d'un site facile d'accès et proche du centre.

6.4. Clôture de l'ancien comité des fêtes

L'actif, de 662.40€, de ce comité dissous a été restitué à la commune sachant que le nouveau comité a démarré sous une autre référence. Cette somme sera mise en attente sur le compte budgétaire de la commune subventionnant les associations. Il sera délibéré ultérieurement pour son affectation. Le conseil municipal remercie Madame Khelaf pour son action qui a permis de régulariser la situation. Le nouveau comité a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de la mairie (1000€) lors de sa création. Le matériel (tables, bancs, sonorisation) est stocké dans les locaux de la mairie en vue de le prêter aux associations de la commune qui en auraient besoin pour une manifestation communale. Il n'est pas envisagé de le louer à des particuliers ou à d'autres organismes.

6.5. Football club de Prey (FCPREY)

Le club étant une association communale et bénéficiant de locaux et d'un terrain, doit fournir à la mairie tous documents officiels justifiant de son fonctionnement (financements, comptabilité, bilans d'activités...)

Ces documents ne sont pas fournis intégralement par l'équipe dirigeante malgré de nombreuses demandes. Il est rappelé que le Maire est responsable devant l'administration de la bonne gestion de toute association active dans la commune. L'ensemble des autres associations se soumet depuis longtemps à cette disposition.

Le conseil propose que des conseillers reçoivent, en mairie, dès que possible, les différents responsables du club afin de clarifier une situation qui a trop perduré : l'administration centrale pourrait agir vivement s'il n'y a pas d'évolution.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses toutes évoquées,

La séance est levée à 21h05